

Pornographie



Introduction

La consommation de pornographie est devenue un phénomène de masse à l'ère du numérique et peut être comparée au phénomène de la « fast fashion ». Dans notre société, la pornographie est souvent considérée comme une forme légitime de gain de plaisir sexuel individuel et, vu le nombre élevé de contenus gratuits disponibles, elle se consomme en masse.

La pornographie d'aujourd'hui est ainsi accessible à tout le monde, y compris aux enfants et aux adolescents, qui sont confrontés de plus en plus tôt à ce type de contenus. Cette consommation n'est pas sans influence sur leur bien-être et sur leurs représentations et pratiques sexuelles.

La présente fiche thématique vise dans un premier temps à expliquer le terme « pornographie », à brosser un tableau d'ensemble de la consommation qu'en font les jeunes et les enfants et à répondre aux questions suivantes : quels sont les motifs de la consommation ? Poursuit-elle exclusivement un objectif d'éducation sexuelle ou s'agit-il de combler un besoin sexuel ? Quels sont les risques associés à la consommation de pornographie ?

Par la suite, la fiche propose aux parents et professionnels des conseils et des gestes à adopter afin d'aborder de façon adéquate le sujet avec les jeunes et les enfants sur la base d'une relation de confiance et d'une attitude de non-jugement.

Table des matières

1. Qu'est-ce que la pornographie ?
2. La consommation de pornographie en chiffres
3. Comment protéger les jeunes et les enfants contre des effets nocifs potentiels liés à la consommation de vidéos pornographiques ?
4. La pornographie et les jeunes dans la législation luxembourgeoise
5. Points de contact
6. Liens utiles



Fast fashion

La fast fashion désigne une tendance très répandue dans l'industrie de la mode reposant sur un renouvellement ultrarapide des collections. Cette mode « jetable » produite à moindre coût a des conséquences sociales et environnementales désastreuses.

1. Qu'est-ce que la pornographie ?

Lorsqu'il écrivit *Le pornographe* à la fin du XVIII^e siècle, Restif de la Bretonne ignorait que le titre donné à sa description des prostituées parisiennes, allait donner naissance à un terme qui désignerait tout un segment de la littérature, du cinéma, de la photographie et des contenus disponibles sur la Toile.

À l'heure actuelle, la signification du terme « pornographie » fait toujours débat, les uns qualifiant de pornographie ce que d'autres considèrent comme des contenus non pornographiques. Il n'existe donc pas de définition universelle.

S'il est avéré que toute représentation à caractère pornographique est une représentation de nature sexuelle, on ne peut néanmoins pas affirmer que toute représentation de nature sexuelle est aussi une représentation à caractère pornographique.

La pornographie se caractérise surtout par :

- son caractère explicite et voyeur, voire cru. Un film pornographique montre tout, un film érotique montre une partie et suggère le reste. La pornographie ne laisse pas de place à l'imagination, contrairement à l'érotisme ;
- la volonté des producteurs de produits pornographiques d'exciter sexuellement les consommateurs, cette excitation étant souvent le seul but visé. En ce point, des représentations à caractère pornographique se distinguent de représentations de la sexualité à caractère scientifique ou artistique.

Éléments qui font défaut :

- **Toute forme d'affectivité.** Le rapport sexuel est purement mécanique et suit un script prédéfini. Si beaucoup de temps est consacré à présenter l'avant-orgasme, l'après-orgasme est laissé de côté. La pornographie, c'est la représentation crue de la sexualité sans la tendresse. Il s'agit donc du type de sexualité que l'on peut acheter dans le cadre d'un rapport prostitutionnel ;

- **Les tabous.** La logique purement consumériste et économique de la pornographie la pousse à mettre en scène des actes de plus en plus extrêmes, le public s'étant habitué à ceux d'un degré d'extrémité moindre.

Même si on ne pourra jamais se mettre d'accord sur une définition universelle de la pornographie, il est néanmoins possible d'isoler certains éléments qui permettent d'identifier de manière assez fiable des représentations à caractère pornographique et de les distinguer d'autres types de représentations à caractère sexuel.

1.1 Les supports de la pornographie à travers les âges

Aux photographies pornographiques ont succédé le cinéma pornographique, puis les vidéos et ensuite la pornographie à la télévision, la chaîne cryptée Canal+ ouvrant le bal en Europe avec son film porno du samedi soir accessible seulement aux abonnés. Ensuite, il y a eu l'avènement d'Internet, qui a été à l'origine d'une véritable explosion de la pornographie. Il est à présent possible d'accéder rapidement à des contenus pornographiques sans se déplacer et sans dépenser le moindre centime – si ce n'est pour acheter les outils informatiques nécessaires ou pour s'abonner à Internet.

L'évolution des supports de contenus à caractère pornographique a donc entraîné une « démocratisation » de l'accès à ces contenus.

2. La consommation de pornographie en chiffres

En quelques décennies, nous sommes passés d'une pornographie artisanale diffusée dans des cinémas mal famés à une véritable industrie de la pornographie générant un chiffre d'affaires colossal.

Les grands acteurs de cette industrie de la pornographie sont les plateformes numériques et les groupes qui les contrôlent, tels que MindGeek, dont le siège social est établi au Luxembourg. Le nombre de vidéos accessibles sur les différents sites se chiffre en dizaines de millions.

Selon une [étude produite par l'Arcom](#) et basée sur les données d'audience Internet de Médiamétrie en 2023, **l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques est en forte progression sur Internet**. Chaque mois, 2,3 millions de mineurs fréquentent des sites pornographiques, un chiffre en croissance rapide au cours des dernières années. Dès 12 ans, plus de la moitié des garçons et un tiers des filles se rendent en moyenne chaque mois sur ces sites. Ils sont près des deux tiers à les consulter entre 16 et 17 ans. En moyenne, l'audience des sites adultes est constituée à 12 % de mineurs. En Allemagne, [une enquête représentative menée par l'autorité des médias NRW](#) conclut qu'un enfant sur trois âgés de 11 à 17 ans (35 %) a déjà vu des contenus pornographiques.

Au Luxembourg des tendances similaires se font remarquées :

Les formateurs de BEE SECURE se rendent chaque année dans plus de 1 200 classes (lycées et écoles fondamentales) et groupes extrascolaires (Maisons relais et Maisons de jeunes) au Luxembourg. La plupart des formateurs ont l'impression qu'une grande partie des jeunes âgés de 12 à 13 ans a déjà été en contact avec la pornographie et que ce contact se produit de plus en plus tôt. Une [étude menée par le Service national de la jeunesse](#) entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 auprès de 36 jeunes (âgés de 12 à 16 ans) a révélé que les contenus sexuels tels que la pornographie et les contenus d'abus sexuels sur mineurs (Child Sexual Abuse Material – CSAM) comptent parmi les cinq risques les plus préoccupants.

73 % des jeunes âgés de 12 à 16 ans ont estimé que les jeunes de leur âge étaient au moins « parfois » en contact avec des contenus pornographiques (36 % ont indiqué qu'ils l'étaient souvent » et 23 % ont affirmé qu'ils l'étaient « très souvent »).

Lors de cette même étude, un questionnaire soumis à 165 jeunes âgés de 17 à 30 ans a révélé que 78 % des participants estimaient que leurs pairs étaient au moins « parfois » en contact avec des contenus pornographiques

(35 % ont indiqué qu'ils l'étaient « souvent » et 25 % ont affirmé qu'ils l'étaient « très souvent »).

Une enquête menée auprès des parents a montré que 33 % des parents d'enfants âgés de 12 à 16 ans déclarent être sûrs que leur enfant n'a pas encore été en contact avec des contenus pornographiques. En revanche, 38 % des parents pensent ou ont la certitude que leur enfant a déjà été en contact avec des contenus pornographiques. Il ressort de leurs réponses que chez un tiers des enfants (dont les parents sont au courant d'un contact avec la pornographie ou en soupçonnent un), ce contact a eu lieu avant l'âge de 12 ans.

2.1 Pourquoi les jeunes et les enfants consomment-ils des contenus pornographiques ?

En matière de consommation de pornographie par les jeunes et les enfants, il convient de distinguer entre une consommation non volontaire et une consommation délibérée.

La consommation **non volontaire** peut prendre plusieurs formes :

- consultation de l'écran d'un adulte qui navigue sur un site pornographique ;
- erreur de manipulation lors de la projection d'un contenu en classe ;
- saisie de mots à connotation sexuelle dans les moteurs de recherche ;
- apparition de fenêtres pop-up (fenêtres contextuelles) sur une page Internet ;
- lien reçu par message qui semble anodin, mais qui renvoie à des contenus pornographiques ;
- réception de photos, de vidéos ou de liens par message privé ou dans des conversations de groupes.



Fenêtre pop-up

Terme marketing qui désigne une fenêtre qui s'affiche lors d'une navigation au sein d'un site Web. Elle s'ouvre automatiquement et incite l'internaute à l'action. –
journaldunet.fr

Mais la consommation de produits pornographiques peut aussi être **plus ou moins volontaire** :

- dans le cadre d'une pratique sexuelle individuelle ou accompagnée (masturbation, rapport sexuel) ;
- recherche d'informations sur la sexualité dans les vidéos pornographiques en l'absence d'une éducation sexuelle digne de ce nom ;
- curiosité ;
- attrait de l'interdit qui éveille aussi la curiosité ;
- partage de photos, de vidéos ou de liens par message privé ou dans des conversations de groupes.

2.2 Pourquoi la consommation de pornographie comporte-t-elle des risques ?

Quand les sites pornographiques sont la principale ou la première source d'information des jeunes en matière d'éducation sexuelle, il existe un risque que la pornographie devienne la norme sexuelle.

Le projet de coordination et de soutien « [Children Online: Research and Evidence](#) » (CO:RE), qui fournit entre autres un aperçu des recherches menées actuellement dans plus de 30 pays européens, a regroupé en quatre catégories les principaux risques auxquels les enfants et les jeunes sont confrontés sur Internet.

Un enfant ou un jeune est donc exposé à un risque lorsqu'il :

- « interagit avec et/ou est exposé à un **CONTENU** potentiellement dangereux ;
- fait l'expérience d'un **CONTACT** potentiellement dangereux et/ou est ciblé par celui-ci ;
- participe à, est témoin et/ou victime d'une **CONDUITE** potentiellement préjudiciable ;
- est partie à et/ou est exploité par un **CONTRAT** potentiellement nuisible ».

La pornographie relève de trois de ces quatre catégories de risques, à savoir en termes de contenu, de conduite et de contrat. Par « pornographie », on entend ici les contenus en

ligne sans valeur artistique qui dépeignent ou montrent des actes sexuels ou des personnes nues d'une manière qui vise à exciter sexuellement.

- Les contenus peuvent influencer **les représentations de la sexualité de la femme**, qui est souvent traitée comme un « objet sexuel », et, partant, les pratiques sexuelles des jeunes. Les composantes suivantes d'une relation saine s'en voient menacées :
 - **le respect de soi et de l'autre** : porter son attention sur ses sentiments et ses valeurs ainsi que sur ceux de l'autre, c'est accepter que nous sommes tous différents ;
 - **une bonne communication** : pouvoir s'exprimer librement dans le respect de l'autre ;
 - **l'égalité entre les partenaires** : le bien-être de chacun est important et les attentions sont réciproques ;
 - **le plaisir** : un sentiment de satisfaction que l'on ressent lorsqu'une envie ou un besoin est assouvi ;
 - **le consentement** : il doit être donné de façon volontaire, c'est-à-dire qu'il doit s'agir d'un choix libre et éclairé.

• La consommation de la pornographie peut mener à une addiction à la pornographie

L'addiction au porno se fait remarquer par une envie soudaine de regarder des pornos. Ce n'est pas le jeune qui décide quand il souhaite en regarder, mais c'est un sentiment qui n'est plus contrôlable et qui a des conséquences négatives sur la personne. Le jeune finit par ne plus trouver d'intérêts pour des activités quotidiennes avec ses amis, il préfère rester chez lui ou il n'arrive plus à s'exciter pour les relations sexuelles de la vraie vie à cause d'exigences de performance et de physique trop grandes par rapport à lui-même ou à son partenaire. Au Luxembourg, le ZEV est un centre qui permet aux personnes addictives à la pornographie de trouver de l'aide. (voir Infobox)



La consommation problématique de la pornographie :

Plutôt que d'addiction à la pornographie, il est préférable de parler d'utilisation problématique de la pornographie, car celle-ci peut présenter des caractéristiques d'hypersexualité ou de trouble du contrôle des impulsions, en plus de l'addiction. En raison de l'évolution, les stimuli et activités sexuels ont un caractère de récompense particulièrement élevé pour le cerveau. Les personnes concernées s'habituent à ces stimuli au fur et à mesure que leur consommation s'intensifie et doivent augmenter la dose pour atteindre le même niveau de plaisir et d'excitation. Pour obtenir le même effet, elles ont besoin de stimuli de plus en plus différents et de plus en plus forts, ou elles doivent regarder plus longtemps. L'esprit est préoccupé par le porno et ses possibilités de consommation, et il devient de plus en plus difficile de ne pas céder à la forte envie de le consommer. La consommation excessive a également un effet négatif sur la relation. La perte constante de contrôle sur la fréquence, la durée et le lieu de la consommation (par exemple, consommation secrète sur le lieu de travail) et les tentatives infructueuses de réduction ou d'abstinence à long terme sont non seulement psychologiquement pénibles (par exemple, sentiments de culpabilité et de honte, atteinte à l'estime de soi), mais peuvent également entraîner des problèmes sociaux et juridiques. Le caractère addictif du problème se manifeste par la poursuite de la consommation malgré un impact négatif sur d'autres domaines de la vie. Au Luxembourg, le Zenter fir exzessiivt Verhalen a Verhalenssucht (ZEV) offre une aide aux personnes qui souhaitent se débarrasser d'une consommation problématique.

- **Les contenus d'abus sexuels sur mineurs (communément appelés CSAM – Child Sexual Abuse Material)**

Ce terme renvoie à la représentation sexuelle de mineurs. Le rubrique « teen » fait partie des rubriques les plus souvent consultées. Les contenus jouent avec le manque d'expérience des jeunes acteurs. Les interprètes adultes sont délibérément déguisés en petites filles ou en garçons afin de jouer ce rôle de soumission, un rôle qui fait souvent penser à un viol. Le partenaire sexuel est aussi spectateur dans ce rôle de soumission. Tout CSAM peut être signalé à la BEE SECURE Stopline. Les statistiques annuelles relatives à

ce type de contenu illégal peuvent être consultées sur le site de BEE SECURE dans le rapport annuel de BEE SECURE.

Dans un article de presse sur wort.lu, Steve Goedert, responsable du Service de prévention de la criminalité de la Police Grand-Ducale pour la Région Capitale, déclare : « Les jeunes naviguent constamment sur la Toile et il peut arriver qu'ils tombent sur des images ou des vidéos d'abus sexuels sur mineurs, qu'ils choisissent de partager. Les jeunes ne sont généralement pas conscients des conséquences de leurs actes ».

La possession, la diffusion ou le partage de CSAM sont passibles de peines allant jusqu'à **cinq ans d'emprisonnement** et d'amendes pouvant atteindre **100 000 euros**.

- Le *revenge porn*, c'est-à-dire la mise en ligne de *sextapes* (vidéos à caractère sexuel) qu'on croyait privées à des fins de vengeance, a déjà brisé la vie de nombreux jeunes.
- Le fait que des plateformes rémunèrent des personnes qui mettent leurs propres vidéos pornographiques en ligne peut inciter certains jeunes à saisir l'occasion pour se faire un peu d'argent de poche. Ils n'ont toutefois pas conscience du fait qu'une fois que ces images sont en ligne, ils ne contrôlent plus l'usage qui en est fait.

3. Comment protéger les jeunes et les enfants contre des effets nocifs potentiels liés à la consommation de vidéos pornographiques ?

Il est important de déstigmatiser la pornographie et de ne pas en faire un sujet tabou. Le plus important est d'éduquer les jeunes dans un premier temps à la sexualité et dans un deuxième temps à la pornographie.

Aborder ce sujet avec les jeunes leur permettra de comprendre qu'ils n'ont pas besoin d'être gênés et qu'ils

peuvent en parler. Cela augmente la probabilité qu'ils aient plus tard le réflexe nécessaire pour s'adresser en toute confiance à d'autres personnes au cas où ils ressentent le besoin. Cela peut également abaisser le seuil d'inhibition qui les empêche de se tourner vers des services de conseil professionnels.

Pour les parents

- **Contrôlez votre réaction lorsque vous découvrez que votre enfant consomme de la pornographie.**

Dans ce contexte, Culture Reframed a développé un modèle dénommé « [COMPOSE](#) ». Il s'agit essentiellement de rester calme, de prendre le contrôle, de clarifier les détails et de maintenir une relation de confiance avec votre enfant.



Culture Reframed

Culture Reframed est une organisation mondiale et scientifique à but non lucratif composée d'universitaires, de professionnels et d'activistes, et a pour mission de contrer les méfaits de la pornographie chez les jeunes.

- **Servez-vous des outils de contrôle parental de plus en plus performants qui peuvent être utiles pour les enfants âgés de moins de 12 ans.**

Grâce aux filtres (par exemple familylink 6 : bee-secure.lu/fr/bee-filter), il est possible de restreindre l'accès à certains sites Internet, de limiter le temps d'utilisation et de suivre ce que fait l'enfant. Ces filtres peuvent constituer une aide, mais il faut avoir conscience que l'enfant navigue sur un Internet qui ne représente pas la réalité. Les filtres pourraient devenir contre-productifs dans le sens où les enfants plus âgés sont incités à trouver un moyen de les contourner. En outre, la question de la protection de la vie privée se pose également, qu'il s'agisse de celle de l'enfant ou de celle de ses interlocuteurs. Une solution consisterait à mettre ces filtres en place dès le départ et à guider l'enfant. Ce contrôle des aspects techniques ne remplace en aucun cas les échanges avec l'enfant sur la voie vers un Internet sans restriction.

- **Orientez les enfants vers des sites légaux.**

Il s'agit de montrer aux jeunes où ils peuvent trouver des informations et des conseils sur le thème de la sexualité sur Internet (klicksafe, lovelin.de).

Pour le personnel pédagogique et éducatif

- Pensez à intégrer la thématique de la pornographie dans le cours d'éducation sexuelle.
- Il existe un besoin urgent de sensibiliser les adolescents et les jeunes aux limites légales et éthiques de la communication en ligne, telles que le « droit à l'image » et les conséquences de la diffusion de contenus à caractère criminel. Dans le contexte de la pornographie, le module thématique klicksafe « Parlons du porno » et les fiches de travail qui l'accompagnent s'y prêtent bien. Il est également possible de travailler avec la mallette pédagogique du CESAS « [Let's talk about Sex!](#) » ou avec l'outil « [Pädagogische Handreichung – Sentiments, forces, sexualité et limites – Éducation corporelle des enfants de 0 à 12 ans](#) ».
- Il faut encourager les enfants et les jeunes concernés à chercher de l'aide. Pour ce faire, il est essentiel de parler de sujets tels que la consommation de pornographie et le sexting, et de les déstigmatiser. En effet, les enfants et les jeunes concernés n'osent souvent pas s'adresser à des personnes de confiance en raison d'un sentiment de honte. Ils devraient également être informés de l'existence de services d'aide anonymes tels que la BEE SECURE Helpline 8002 1234 et le Kanner-Jugendtelefon 116111 (voir « Points de contact »).

4. La pornographie et les jeunes dans la législation luxembourgeoise

Il y a en a pour tous les goûts, même les plus abjects, et certains sites se voient fréquemment reprocher de diffuser des vidéos dont le contenu est contraire à la loi (CSAM, viols, violences réelles, etc.).

La législation luxembourgeoise n'interdit ni la production, ni la diffusion, ni la consommation de pornographie, mais les soumet néanmoins, explicitement ou implicitement, à

des restrictions. Ainsi, dans le cadre de la production, le droit du travail, qui protège aussi les actrices et acteurs pornographiques professionnels, doit être respecté.

En ce qui concerne la diffusion et la consommation, la protection concerne surtout les enfants. Ainsi, il est non seulement interdit de produire, diffuser ou posséder des contenus pédopornographiques, c'est-à-dire impliquant des mineurs, mais il est aussi interdit d'exposer des mineurs à des contenus pornographiques de manière générale.

En vertu des dispositions du Code pénal, produire, détenir, envoyer, propager ou demander des images sexualisées de jeunes âgés de moins de 18 ans est considéré comme une violation de la loi. Par son comportement, l'auteur enfreint une, voire plusieurs dispositions : fabrication, possession et propagation de contenus pornographiques ou violents en lien avec des mineurs (articles 383, 383bis, 383ter et 384 du Code pénal).

La participation d'un mineur ou d'une personne particulièrement vulnérable dans ces pratiques augmente la peine (article 383 bis).

L'article 28 septies de la loi modifiée du 27 juillet 1991

sur les médias électroniques prévoit principalement l'obligation pour les fournisseurs de plateformes de partage de vidéos (video-sharing platforms – VSP) de mettre en place des mesures appropriées pour protéger, d'une part,

(1) les mineurs contre les contenus (tels que la pornographie) susceptibles d'affecter leur développement physique, mental ou moral, et, d'autre part

(2) le grand public contre des contenus incitant à la violence, à la haine, ou dont la diffusion constitue une infraction pénale, à savoir le terrorisme, la pédopornographie, le racisme et la xénophobie.

Ces mesures comprennent, entre autres :

1. des mécanismes permettant aux utilisateurs de signaler un contenu non conforme et des procédures efficaces pour le traitement des réclamations des utilisateurs ;
2. des mesures et outils d'éducation aux médias efficaces,

et une sensibilisation des utilisateurs à ces mesures et outils ;

3. des systèmes permettant de vérifier l'âge des utilisateurs des VSP pour les contenus susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs ;
4. des systèmes de contrôle parental ;
5. des procédures transparentes, faciles à utiliser et efficaces pour le traitement et la résolution des réclamations des utilisateurs auprès du fournisseur de VSP.

Dans ce cadre, il incombe à l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) d'évaluer le caractère approprié des mesures prises par les fournisseurs de VSP.

Depuis le 22 novembre 2022, le [Digital Services Act \(DSA\)](#), une réglementation de l'Union européenne (UE), est en vigueur dans toute l'Europe, régissant de manière uniforme les activités des fournisseurs de services numériques au sein de l'UE. Le DSA vise à renforcer les droits de tous les utilisateurs, en abordant notamment la responsabilité particulière des services numériques à l'égard des enfants. Il entend aussi améliorer la protection des enfants par les plateformes en ligne, y compris les fournisseurs de pornographie.

Il est important de faire prendre conscience aux jeunes qu'il existe différentes lois visant à protéger les mineurs. Il est également essentiel de leur faire prendre conscience qu'ils ne doivent pas avoir peur de porter plainte auprès de la police après avoir partagé un contenu intime avec une personne, qui l'a transféré à une tierce personne sans accord préalable. La police les considérera comme des victimes et non pas comme des personnes ayant commis une infraction. Elle fera le point sur la situation.

Enfin, il est important de garder à l'esprit que les enfants et les jeunes doivent apprendre à identifier correctement la pornographie et à développer une relation saine avec elle. Ils doivent donc développer leur éducation aux médias dans le contexte de la pornographie.

5. Points de contact

BEE SECURE Stopline

Les contenus illégaux relevant des domaines suivants peuvent être signalés sur la BEE SECURE Stopline

stopline.bee-secure.lu :

- représentations d'abus sexuels sur mineurs (CSAM) ;
- racisme, révisionnisme ou discrimination (y compris les discours de haine) ;
- terrorisme.



BEE SECURE Helpline

La BEE SECURE Helpline 8002 1234 est une ligne d'assistance téléphonique gratuite que tout citoyen de tout âge peut contacter pour poser des questions sur la sécurité sur Internet et les médias numériques. La ligne d'assistance est le premier point de contact et propose un échange anonyme et confidentiel au cours duquel des conseils et une orientation individuelle sont apportés. Les personnes qui contactent la ligne d'assistance seront dirigées vers le service compétent ou spécialisé, le cas échéant.



Le KJT

Il conseille et soutient les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes qui s'occupent d'eux, dans leurs préoccupations et leurs questions quotidiennes, leurs craintes, leurs problèmes et aussi leurs crises.

« Personne ne doit rester seul. »

Chaque enfant, chaque adolescent peut s'adresser directement à des conseillers spécialement formés. Les parents et les personnes en relation avec les enfants ainsi que les professionnels du domaine pédagogique et psychologique ont également accès à ce service de conseil simple et direct.

- Kanner-Jugendtelefon 116 111
- Online Help (www.kjt.lu)
- Chatberodung (www.kjt.lu)
- Écoute parents 8002 4444



Police Grand-Ducale



6. Liens utiles

- Service national de la jeunesse
Sentiments, forces, sexualité et limites
Éducation corporelle des enfants de 0 à 12 ans
(publication destinée aux professionnels)
<https://www.enfancejeunesse.lu/fr/documents/sentiments-forces-sexualite-et-limites-education-corporelle-des-enfants-de-0-a-12-ans/>
- CultureReframed. Adolescents, Porn, and Mental Health: Understanding the Dangerous Effects of Porn on Developing Minds. www.culturereframed.org/adolescents-porn-and-mental-health-understanding-the-dangerous-effects-of-porn-on-developing-minds
- [CESAS](#)
 - Let's talk about Sex! : Guide en matière de santé affective et sexuelle des jeunes (publication destinée aux professionnels)
 - Lez Game : jeu de société permettant de parler sans tabous et de façon positive de la sexualité, des sentiments et du plaisir
- Maltraitance de mineur : Procédures à suivre par les professionnels de l'Enfance et de la Jeunesse : <https://men.public.lu/fr/publications/droits-enfant/informations-generales/maltraitance-mineur.html>
- Les droits de l'enfant en version simplifiée https://docs.wixstatic.com/ugd/659255_f728e3d5a9d74038b4591ea8262563e8.pdf
- Klicksafe.de : Let's talk about Porno! (publication destinée aux professionnels) : www.klicksafe.de/materialien/lets-talk-about-porno

Bibliographie

- BEE SECURE. Unité de cours Sexting www.bee-secure.lu/fr/publication/unite-de-cours-sexting-pour-la-video-sharen/
- BEE SECURE. Guide : Les écrans en famille. www.bee-secure.lu/fr/publication/les-ecrans-en-famille-gerer-eduquer-et-accompagner/
- CORE. Une nouvelle classification du risque en ligne – les 4C. www.core-evidence.eu/posts/4-cs-of-online-risk
- Étude - La fréquentation des sites « adultes » par les mineurs www.arcom.fr/fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/mediatheque/frequentation-des-sites-adultes-par-les-mineurs
- Étude -Landesmedienanstalt NRW. www.medienanstalt-nrw.de/presse/pressemitteilungen/pressemitteilungen-2023/2023/default-af363343c0/studie-zu-erfahrungen-mit-pornografie-und-sexting-verhalten-von-minderjaehrigen.html
- DService national de la jeunesse. BEE SECURE Radar 2023. Luxembourg, 2023. Pp. 20-21. Document PDF. www.bee-secure.lu/bee-secure-radar
- Australian Government (2017), The effects of pornography on children and young people.
- Baudry, P. (1997), La pornographie et ses images, Paris.
- Bonnet, G. (2003), Défi à la pudeur : Quand la pornographie devient l'initiation sexuelle des jeunes, Paris.
- Campagna, N. (1998), La pornographie, l'éthique et le droit, Paris.
- Campo, M. (2016), Children and young people 's exposure to pornography, Melbourne.
- Children 's Commissioner/uk.gov. (2023), 'A lot of it is actually just abuse'. Young people and pornography.
- Courbet, D. (2012), Féminismes et pornographie, Paris.
- Henno. J. (2004), Les enfants face aux écrans. Pornographie. La vraie violence, Paris.
- IFOP (2013), Le 'sexe 2.0'. Enquête sur le sexe virtuel via les webcams et les nouvelles technologies.
- IFOP et Observatoire de la Parentalité et de l'Education Numérique (2017), Les adolescents et le porno : vers une 'Génération YouPorn' ? Étude sur la consommation de pornographie chez les adolescents et son influence sur les comportements sexuels.
- Jenkins, Philip (2001), Child Pornography on the Internet, New York and London.
- Labouret, A. de/Butstraen, Ch. (2019), Parlez du porno à vos enfants avant qu'Internet ne le fasse, Vergèze.
- Le Goaziou, V. (2017), Les jeunes, la sexualité et la violence, Paris.
- Loaëc, A-C., 'La découverte de la première vidéo pornographique se fait désormais avant le collège', Ouest France du 24 février 2018.
- Loftus, D. (2002), Watching Sex. How Men really Respond to Pornography, New York.
- Marzano, M./Roziere, Cl. (2005), Alice au pays du porno. Ados : leurs nouveaux imaginaires sexuels, Paris.
- Morency, V. (2009), La vie de porno de nos ados, Paris.
- Ogien, R. (2003), Penser la pornographie, Paris.
- Ovidie (2018), À un clic du pire. La protection des mineurs à l'épreuve d'Internet, Paris.
- Paveau, M-A. (2014), Le discours pornographique, Paris.
- Quandt, T. / Vogelgesang, J., (2018) Jugend, Internet und Pornografie. Situatives und emotionales Erleben von Jugendlichen beim ersten Kontakt mit Pornografie. Kinder- und Jugendschutz in Wissenschaft und Praxis, 63 (2018) 1, w.29.
- Romano, H. (2014), École, sexe & vidéo, Paris.
- Sénat (2022/actualisé en 2023), Rapport d'information n° 900 (2021-2022). Porno : l'enfer du décor, Paris.
- Wilson, G. (2017), Your Brain on Porn. Internet Pornography and the Emerging Science of Addiction, s.l. Revised Edition.



Éditeur : Service national de la jeunesse (SNJ)

Service national de la jeunesse L-2926 Luxembourg

www.snj.lu

www.bee-secure.lu



Consulter la licence Creative Commons de cette publication : www.creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr

Initié par :



Opéré par :



Cofinancé par :



Fiche thématique - Pornographie - 12.2023
ISBN 978-2-919828-29-6
Ressource électronique